

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Personnels de Préfecture section de Maine-et-Loire

REUNION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2006 DE 10 H A 12 H 30 EXTRAITS DU COMPTE-RENDU FO

I - COMMUNICATION DE L'ADMINISTRATION SUR L'EXPERIMENTATION D'UN BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME - BOP - REGIONAL DANS LES PREFECTURES DES REGIONS PAYS DE LA LOIRE ET LIMOUSIN

Depuis la mise en œuvre de la globalisation puis de sa formalisation dans le cadre de la LOLF, chaque préfecture de département constitue une « entité budgétaire propre », un budget opérationnel de programme - BOP - en langage LOLF, à la tête de laquelle le préfet met en place et exécute un budget global comportant les crédits de fonctionnement et de rémunération.

Il s'agit d'une autonomie de gestion réelle mais très encadrée, à la fois par une enveloppe de crédits limitée, assortie notamment d'un plafond d'emplois, gérée dans le cadre contraignant de la fongibilité asymétrique, et par un pilotage par objectif dans une logique d'évaluation de la performance ; ce dispositif conduisant à la recherche frénétique d'économies, le plus souvent au détriment des personnels.

Le MIAT souhaite aujourd'hui faire évoluer ce mécanisme en expérimentant le déplacement de son commandement du niveau départemental vers le niveau régional dans un souci (désormais bien connu...) de mutualisation des ressources disponibles pour leur meilleur emploi.

En pratique, cette expérimentation qui débutera dès le 1^{er} janvier 2007 dans deux régions, les Pays de la Loire et le Limousin, placera la totalité des ressources budgétaires des préfectures des départements concernés dans les mains du préfet de région, à charge pour lui de les répartir, en collégialité, entre chacune d'entre elles, tout en pouvant conserver à son niveau une enveloppe « mutualisée » pour des actions d'intérêt commun ou dont la conduite régionale apparaît opportune.

Il pourrait ainsi s'agir de celles concernant :

- les travaux sur l'immobilier ;
- la modernisation de l'Etat;
- la gestion des concours et recrutements ;
- une partie des actions de formation ;
- certaines politiques publiques, par exemple l'accueil des demandeurs d'asile.

Pour le moment, rien de plus précis ; cette expérimentation, qui ressemble beaucoup à une commande venue d'en haut, se met en place dans une précipitation et une improvisation que l'administration locale, sans doute plus victime que volontaire, ne se donne même pas le mal de démentir.

FO Préf49 1

En tout état de cause, une chose est sûre, qui justifie sans doute, du reste, le peu d'enthousiasme du corps préfectoral départemental, c'est qu'il y aura désormais un seul responsable budgétaire (responsable du BOP – RBOP): le préfet de région, contre cinq auparavant : les préfets de département (44, 49, 53, 72 et 85) dont quatre (49, 53, 72 et 85) sont, de facto, ramenés au rang de simples exécutants de ce que la LOLF qualifie elle-même d'unité d'œuvre (UO).

On aurait voulu placer les préfets de département sous la coupe de leurs collègues préfets de région que l'on ne s'y serait pas pris autrement, car c'est bien connu, qui tient le budget, détient la réalité du pouvoir.

Sur un plan plus administratif, puisque, après tout, ces histoires de « préséance » entre préfets peuvent très bien vous laisser indifférent(e)s, on préparerait la disparition des préfectures de département que l'on n'agirait pas différemment.

En effet, si vous ajoutez à cette expérimentation, d'une part, la fusion des corps qui raye d'un trait de plume le CNP des statuts de la fonction publique de l'Etat par intégration au sein d'un corps ministériel unique, d'autre part, les réorganisations profondes en cours parmi les autres services déconcentrés de l'Etat selon, bien souvent, la même logique de regroupement – régionalisation, notamment en raison de la décentralisation, et, enfin, les évolutions des missions à venir, s'agissant en particulier de la délivrance des titres dans les préfectures, vous pouvez deviner un nouveau paysage administratif français (d'ici à 2010 ?).

Les préfectures de département y deviendront probablement un service de l'Etat banalisé, sorte de simple état-major resserré en charge de l'ordre public et de quelques missions de conseils aux élus et d'arbitrage. On peut fort bien y trouver son compte, libre à chacun selon ses opinions, mais sûrement pas y occuper 300 agents...

Dans ce contexte, le MIAT aimerait nous faire croire que cette nouvelle contre-réforme est expérimentée pour permettre aux préfectures de mieux utiliser leurs emplois disponibles puisque 600 seraient restés vacants en 2006.

Il est, à cet égard, édifiant de constater que dans le Maine-et-Loire près de 7 emplois demeurent en effet non pourvus à la fin de l'exercice 2006, **mais faute de crédits pour les rémunérer** et non en raison d'une allocation approximative de la ressource ou d'une gestion hasardeuse.

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale, c'est en tout cas la couleuvre que le ministère du budget (car c'est bien Bercy qui se tient en embuscade, à nouveau, derrière cette régionalisation budgétaire) persiste à vouloir faire avaler au MIAT s'agissant des préfectures : elles ont trop de personnels, elles ont du « gras », la preuve : elles n'utilisent même pas tous les emplois mis à leur disposition. Péché capital aux yeux des Finances : les préfectures se livreraient à la sur budgétisation !

Dans l'immédiat, il est question de concertation, selon la méthode désormais éprouvée par nos gouvernants :

- d'abord, ils décident ;
- ensuite, ils nous annoncent leur décision ;
- enfin, ils nous proposent d'en discuter sur le mode d'écoute suivant :

Cause toujours, tu m'intéresses!

Pour le décorum, il est envisagé de créer un CTP régional ou quelque chose de ressemblant, à l'instigation du préfet de région...

Après tout, certains se satisferont peut-être du respect de l'apparat pour accompagner le mouvement comme à leur habitude, cela évitera d'aborder le fond.

FO Préf49 2